

Bibliothèque numérique

medic@

**Faculté de pharmacie. - Palmarès des
prix décernés à la suite des concours
de l'année scolaire**

*1933. - Melun ; Paris : Faculté de pharmacie, 1933.
Cote : Bibliothèque de pharmacie P 40446*

47

P 40/43

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE


PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1932-1933

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la "SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
1933



UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1932-1933



Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ".

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1933



**SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS**

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)



BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, *vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.*

PHARMACIENS, *vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres ; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.*

INDUSTRIELS, *vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.*



COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE.....	30 francs par an (rachat 300 francs).
— DONATEUR	100 — — — 1.000 —
— BIENFAITEUR ...	500 — — — 5.000 —


La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à M^r le D^r Bousquet, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e) [téléphone : Élysées, 14-86].

PRINCIPALES RÉALISATIONS

DE LA SOCIÉTÉ



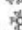
(1926-1930)



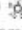
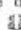




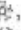







- I. — Construction du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments (par souscription).
- II. — Fondation des bourses annuelles :
 - Antoine GIRARD (3.000 francs en faveur d'un étudiant poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).
 - Ferdinand ROQUES (2.000 francs en faveur d'un étudiant marié, en cours d'études ou poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).
- III. — Subvention de 10.000 francs à la Bibliothèque.
- IV. — Souscription pour les laboratoires de recherches, permettant une subvention annuelle de 15.000 fr.

FACULTÉ DE PHARMACIE


ADMINISTRATION

MM. P. GUÉRIN, *Doyen*, O  I.
P. LEBEAU, *Assesseur*, O  I.
P. DESPORT, *Secrétaire*,  I.



PROFESSEURS

MM. GUÉRIN, O  I.....	Botanique générale.
BÉHAL, membre de l'Institut, G O  I.....	Chimie organique.
PERROT, O  I.....	Histoire naturelle des médicaments.
COUTIÈRE, O  I...	Zoologie.
LEBEAU, O  I.....	Pharmacie chimique.
BOUGAULT,  I....	Chimie analytique.
GORIS,  I.....	Pharmacie galénique.
TASSILLY, O  I.	Physique.
DAMIENS,  I.....	Chimie minérale.
HÉRISSEY, O  I..	Chimie biologique.
SOMMELET,  I...	Hydrologie et Hygiène.
LUTZ,  I.....	Cryptogamie et Microbiologie.
FABRE,  I.....	Toxicologie.
LAUNOY, O  I.....	Professeur sans chaire.





Doyen honoraire :

M. RADAIS, O  I.

Professeurs honoraires :

MM. DÉLÉPINE, O  I.
GUERBET, O  I.

CHARGÉS DE COURS

MM. Marc HONNORAT,  I.	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LAUNOY, O  I.....	Pharmacodynamie.
DELABY,  I.....	Minéralogie.
BACH,  I.....	Microbiologie.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. DELABY, ✱, ☉ I.		MM. BACH, ☉ I.
PICON, ☉ I.		BEDEL, ☉ I.
MASCRÉ, ☉ I.		REGNIER, ☉ I.
FLEURY, ☉ I.		

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. BEDEL, ☉ I.....	Agrégé chargé des travaux pratiques de 1 ^{re} année de chimie générale.
FLEURY, ☉ I.....	} Agrégés, chargés des travaux de chimie analytique.
RÉGNIER, ☉ I.....	
SOUÈGES, ☉ I.....	Micrographie.
LEROUX, ☉ I.....	Physique.
DEVAL, ☉ I.....	Microbiologie.
DELABY, ✱, ☉ I....	} Agrégés, chargés des travaux généraux de 4 ^e année.
PICON, ☉ I.....	
MASCRÉ, ☉ I.....	

Bibliothécaire en chef : M. BERNARD, ☉ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie s'est réunie le 7 juillet 1933, dans la salle des séances, sous la présidence de M. GUÉRIN, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1933.

L'Assemblée a désigné M. BEDEL, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la séance du 15 novembre et l'Assemblée en a voté l'impression.

La délibération ayant été approuvée par décision ministérielle, la distribution des prix et médailles aux lauréats a eu lieu le 14 décembre à 10 heures dans la salle des Actes de la Faculté.

En ouvrant la séance, M. le Doyen remercie les confrères qui sont venus applaudir les lauréats de la Faculté.

Il rappelle le don généreux de M. L. Lafay, pharmacien à Paris, ancien élève de la Faculté, qui a bien voulu lui léguer une somme de 100.000 francs dont les revenus sont partagés, chaque année, entre l'élève de 4^e année qui a obtenu la médaille d'or et celui de 3^e année qui remporte le prix des travaux pratiques de chimie analytique.

M. le Doyen adresse ses bien vifs remerciements aux divers groupements et à plusieurs fabricants de produits pharmaceutiques qui, chaque année, veulent bien doter certains prix de fin d'année et surtout nos prix de Travaux pratiques de sommes importantes, le Comptoir national de la Pharmacie française, l'Office commercial pharmaceutique, La Nationale Réglementation, la Maison Comar et le Syndicat général de la Réglementation, la Maison Adrian, MM. Henry Rogier, Couturieux.

M. GUÉRIX, ajoute que, grâce à la grande générosité de M. le Sénateur MENIER, le montant du prix de fondation qui porte ce nom s'est trouvé porté désormais à 4.000 francs.

M. DESPORT, secrétaire, proclame alors les noms des lauréats auxquels M. le Doyen remet les prix et médailles.

ANNÉE SCOLAIRE 1932-1933

CONCOURS ANNUEL DES PRIX
PALMARÈS

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres).

M. LARSEN (Laurits), né le 19 mai 1912, à Agervilliers (Seine-et-Oise).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle CROUQUET (Geneviève), née le 3 octobre 1914, à Paris.

Mention honorable.

M. GENET (Henri), né le 30 mai 1913, à Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise).

— 8 —

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

Mlle ROBIN (Yvonne), née le 17 décembre 1912, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle BAZIN (Suzanne), née le 4 juillet 1912, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

TROISIÈME ANNÉE

*Premier prix (120 francs de livres),
et une somme de 300 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION*

M. LEGER (René), né le 29 avril 1911, à Paris.

*Deuxième prix (30 francs de livres),
et une somme de 200 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION*

Mlle COULZONNE (Geneviève), née le 15 août 1911, à Tholy (Vosges).

Mention honorable.

Mlle SEZILLE (Mireille), née le 2 avril 1912, à Saint-Mandé (Seine).

— 9 —

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix.

(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)

et, en outre,

Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

M. VIALARD-GODOU (André), né le 5 juillet 1910, à Frontenac (Gironde).

Deuxième prix (30 francs de livres).

et une somme de 500 francs offerte par la

NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. CRÉTÉ (Pierre), né le 17 septembre 1910, à Guille (Mayenne).

Mention honorable

M. LAFONTAINE (André), né le 12 août 1909, à Commentry (Allier).

II. — PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix.

1 médaille d'argent et une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN et C^{ie}.

M. LEMAIRE (Pierre), né le 6 février 1911, à Persan (Seine-et-Oise).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN et C^{ie}.

Mlle GOUTEYRAT (Jeanne), née le 17 octobre 1907, à Saint-Étienne (Loire).

Mentions honorables.

Mlle GAZATS (Hélène), née le 31 décembre 1912, au Bouscat (Gironde).

M. THEPENIER (Roger), né le 30 octobre 1911, à Paris.

M. GRIFFON (Pierre), né le 30 septembre 1913, à Châteauroux (Indre).

M. FERREIRA (Moacyr), né le 29 mai 1913, à Rio-de-Janeiro (Brésil).

M. GRAILLOT (Raymond), né le 9 août 1911, à Paris.

Mlle MESSAGEUR (Simone), née le 19 décembre 1911, à Paris.

— 11 —

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et une somme de 700 francs offerte par
M. Henry ROGIER.

M. JOUENNE (Michel), né le 18 mars 1912, à Gavray (Manche).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par
M. Henry ROGIER.

Mlle GAUD (Noëlle), née le 3 octobre 1912, à Saint-Mandé
(Seine).

Mention honorable.

M. OUDOT (Jacques), né le 31 décembre 1913, à Melun
(Seine-et-Marne).

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et, en outre, une somme de 1.900 francs
représentant les arrérages du prix LAFAY.

Mlle CHERON (Jeanne), née le 8 avril 1910, au Veudre
(Allier).

— 12 —

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 500 francs offerte par
M. COUTURIEUX.

Mlle LECHEVEL (Marie), née le 9 mars 1907, à Montebourg
(Manche).

Mentions honorables.

M. FALLOT (Pierre), né le 20 juin 1911, à Château-Thierry
(Aisne).

M. JOYON (René), né le 20 mai 1911, à Gannat (Allier).

Mlle BORDENAVE-CAUBARRUS, née le 1^{er} septembre 1911, à
Monery (Hautes-Pyrénées).

M. CHAPPELET (Jacques), né le 7 février 1911, à Denain (Nord).

Mlle NÉRÉ (Madeleine), née le 8 mai 1911, à Brest (Finistère).

MICROGRAPHIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et une somme de 700 francs offerte par la
Maison COMAR et le SYNDICAT
GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.

M. ROLLAND (Jean), né le 10 mars 1910, à Cerilly (Allier).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par
le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA
RÉGLEMENTATION.

Mlle VEAUS, née le 11 août 1911, à Paris.

Mentions honorables.

Mlle DAUPTAIN (Lucie), née le 14 octobre 1910, à Calais (Pas-de-Calais).

Mlle JOLIBOIS (Antoinette), née le 29 janvier 1910, à Paris.

M. CHATEAU (Jean), né le 12 octobre 1909, à Vatan (Indre).

Mlle PERRIN (Odette), née le 20 avril 1911, à Paris.

Mlle BOUCHERY (Élise), née le 7 janvier 1912, à Paris.

M. BOUDAREL (André), né le 17 décembre 1909, à Paris.

QUATRIÈME ANNEE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et une somme de 1,000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.

Mlle CADO (Yvonne), née le 19 juin 1911, à Pontivy (Morbihan).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.

Mlle CATTART (Marcelle), née le 11 septembre 1909, à Lille (Nord).

Mentions honorables.

Mlle DUVAL (Germaine), née le 4 novembre 1908, à Paris.
Mlle SIMON (Odette), née le 30 septembre 1909, à Nevers
(Nièvre).
Mlle COMBEAU (Lucienne), née le 23 février 1909, à Bressuire
(Deux-Sèvres).

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par
le COMPTOIR NATIONAL
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.
(non décerné)

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par
le COMPTOIR NATIONAL
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.
(non décerné)

Mentions honorables.

Mlle CADO (Yvonne), née le 19 juin 1911, à Pontivy (Morbihan).
M. VIALARD-GOUDOU (André), né le 5 juillet 1910, à Frondenac
(Gironde).
Mlle CARRET (Raymonde), née le 13 janvier 1911, à Saint-
Mandé (Seine).

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par
le COMPTOIR NATIONAL
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

Mme HUYGHE née DESSIRIER (Jeanne), née le 23 novembre 1899,
à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par
le COMPTOIR NATIONAL
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

M. DUVERT (Guy), né le 28 septembre 1910, à Bordeaux
(Gironde).

M. SAPIN (Jacques), né le 26 septembre 1909, à Paris.

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par
le COMPTOIR NATIONAL
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

(non décerné)

— 16 —

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par
le COMPTOIR NATIONAL
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

(non décerné)

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix (700 francs).

Mlle URBAIN (Geneviève), née le 29 novembre 1912, à
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Deuxième prix (400 francs).

(non décerné)

B) PRIX DESPORTES

(525 francs).

(non décerné)

C) PRIX FLON

(900 francs).

M. LANGE (Jacques), né le 24 août 1903, à Chartres (Eure-et-Loir).

D) PRIX GOBLEY

(2.700 francs).

Ex æquo. { Mlle MICHEL (Renée), née le 29 mars 1903, à
Pétrograd (Russie);
M. SCHUSTER (Jules), né le 21 juillet 1907, à
Angers (Maine-et-Loire).

E) PRIX LAILLET

(600 francs.)

M. PETIT (Joseph), né le 28 mars 1912, à Moulins-Engilbert (Nièvre).

F) PRIX LAROZE

(900 francs.)

M. DELOMENIE (Henri), né le 26 novembre 1906, à Saint-Martin-le-Vieux (Haute-Vienne).

— 18 —

G) PRIX MENIER

(4.000 francs.)

M. DEMAN (Maurice), né le 11 février 1909, à Paris.

H) PRIX LEBEAULT

(900 francs.)

Mlle BOUCHERY (Élise), née le 7 janvier 1913, à Paris.

Rapport de M. Bedel,
AGRÉGÉ,
SUR LES CONCOURS DES PRIX
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1932-1933

MONSIEUR LE DOYEN,

MESSIEURS

Vous m'avez désigné pour présenter le rapport sur les concours des prix de l'année scolaire 1932-1933. L'honneur, que vous m'avez fait, est grand : je vous en suis profondément reconnaissant.

Ainsi qu'il est d'usage, je me propose de vous rappeler tout d'abord les résultats des diverses épreuves puis de tirer quelques conclusions à leur sujet.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. GUÉRIN, COUTIÈRE, DAMIENS.

Onze candidats ont pris part aux épreuves écrites et aux épreuves pratiques, et sept seulement aux épreuves de reconnaissance.

Les questions posées ont été les suivantes :

a) Épreuves écrites.

1° *PHYSIQUE* : Densité de vapeur. Détermination expérimentale;

2° *CHIMIE MINÉRALE* : Manganèse et ses composés;

3° *BOTANIQUE* : Les Papavéracées;

4° *ZOOLOGIE* : Pancréas.

b) Épreuves pratiques.

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant* : acides phosphorique, nitrique et acétique, calcium, magnésium, potassium.

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches, de 10 animaux et de 10 minéraux.*

Les épreuves ont été peu satisfaisantes dans l'ensemble, et les candidats, classés en tête, ont mérité des notes relativement peu élevées.

Le Jury a décidé d'accorder le premier prix à M. LARSEN (67 points sur 100), un second prix à Mlle CHOUQUET (65 points).

Une mention est attribuée à M. GENÉT (62 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury: MM. GUÉRIN, BÉHAL, LEBEAU.

Quatorze candidats se sont présentés, sept seulement ont subi la totalité des épreuves.

a) Épreuves écrites.

- 1° CHIMIE ORGANIQUE : *Quinones*;
- 2° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Extraits de quinquina*;
- 3° PHARMACIÈ CHIMIQUE : *Acide salicylique et ses dérivés principaux utilisés en thérapeutique*;
- 4° BOTANIQUE : *Rosacées*.

b) Épreuves pratiques.

- 1° *Analyse d'une solution contenant : acide chlorhydrique, acide oxalique, arsenic, bismuth, calcium et potassium*;
- 2° *Dosage par la méthode de Mohr d'une solution de bromure de potassium, au moyen d'une solution d'azotate d'argent qui sera titrée en utilisant une solution de chlorure de sodium N/20*.
- 3° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale*.

Le Jury propose de décerner le premier prix à Mlle Yvonne ROBIN (83 points sur 100), et le second prix à Mlle Suzanne BAZIN (75 points sur 100).

TROISIÈME ANNÉE

Jury : MM. PERROT, BOUGAULT, GORIS.

Trois candidats se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Celles-ci comportaient :

a) **Épreuves écrites.**

1° CHIMIE ANALYTIQUE : *De l'emploi de l'iode en milieu alcalin dans les dosages volumétriques* ;

2° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Pepsine et Peptones pepsiques* ;

3° PHARMACIE CHIMIQUE : *Pyrazol, Analgésine, Pyramidon* ;

4° MATIÈRE MÉDICALE : *Les Rhubarbes*.

b) **Épreuve orale.**

CRYPTOGRAMME. — *Reproduction chez les Phycomycètes. Principes de la classification.*

c) **Épreuves pratiques.**

1° **MATIÈRE MÉDICALE.** — a) *Étude micrographique d'un organe végétal ; Racine de Chélidoine ;* b) *Étude micrographique d'une poudre commerciale : Quinquina, écorce de Chêne, Gentiane ;*

2° **PHYSIQUE,** — *Détermination du poids moléculaire d'un corps par la méthode cryoscopique ;*

3° **RECONNAISSANCE :** *10 produits de pharmacie chimique, 10 de pharmacie galénique et 20 de matière médicale.*

Le total des points obtenus par les trois candidats est de 75 pour M. LEGER, 73 pour Mlle COULZONNE, 69 pour Mlle SEZILLE.

En conséquence le Jury propose d'attribuer :

Le premier prix à M. LEGER ;
Le second prix à Mlle COULZONNE et une mention honorable à Mlle SEZILLE.

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. HÉRISSEY, LUTZ, FABRE.

Cinq candidats se sont présentés et trois ont subi toutes les épreuves.

a) **Épreuves écrites.**

1° CHIMIE BIOLOGIQUE : *L'urée, son origine chez les êtres vivants, son dosage dans les divers liquides de l'organisme;*

2° TOXICOLOGIE : *Action des poisons sur le pigment sanguin;*

3° HYDROLOGIE ET HYGIÈNE : *L'ammoniaque dans les eaux, origine, destinée, dosage, signification;*

4° MICROBIOLOGIE : *Les ultra-virus.*

b) **Épreuves pratiques.**

1° BROMATOLOGIE : *Indice de saponification, d'iode et d'acidité d'une matière grasse;*

2° ESSAI DES MÉDICAMENTS : *Essai de l'extrait d'opium; Diagnostic de cinq médicaments (oxycyanure de mercure, trioxyméthylène, uréthane, chlorhydrate de pilocarpine, phénacétine);*

3° ANALYSE BIOLOGIQUE : 1° *Dosage du sucre réducteur d'un sérum sanguin;* 2° *Analyse d'une farine toxique vendue comme insecticide;*

4° MICROBIOLOGIE : 1° *Examen cyto-bactériologique d'un crachat (pneumobacille — très rares Bacilles de Koch);*

2° *Identification des bactéries qui se sont développées sur un tube de gélose incliné (Bacille pyocyanique — Staphylocoque doré);*

3° *Description et identification si possible d'une culture sur carotte (Phycomyces splendens).*

4^e Étude du pouvoir agglutinant d'un sérum donné sur deux émulsions bactériennes.

(Sérum agglutinant le para B — et pas d'agglutination avec les émulsions d'Eberth).

Sur 100 points maximum, somme des points attribuables aux diverses épreuves et des notes de travaux pratiques de l'année, le total obtenu par les candidats est le suivant :

M. VIALARD-GODOU...	73 points,45
M. CRÉTÉ.....	69 points,50
M. LAFONTAINE.....	63 points,40

Le Jury propose de décerner le premier prix à M. VIALARD-GODOU, le deuxième prix à M. CRÉTÉ et une mention honorable à M. LAFONTAINE.

Ces trois élèves possèdent d'ailleurs un excellent dossier de scolarité, et les deux premiers furent déjà plusieurs fois *lauréats de la Faculté*.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Quarante-quatre élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours ; vingt-six se sont présentés, une a abandonné au cours des épreuves.

Celles-ci ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative : chlorure, bromure, iodure, oxalate, de potassium et ammonium.*

2° *Préparation de l'ammoniaque et du chlorure cuivreux.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

- 1° des notes de travail données par MM. les Assistants ;
- 2° des notes obtenues aux revues de produits ;
- 3° des résultats des concours de l'année ;
- 4° des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats est de 250 points.

Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points. Soit au total 330 points.

Le Jury propose de décerner :

Une première médaille à M. LEMAIRE (295 points) ;

Une deuxième médaille à Mlle GOUTEYRAT J. (291 points) ;

Six mentions honorables à : Mlle GAZATS, M. THIÉPÉNIER, (290 points). M. GRIFFON (288 points), MM. FERREIRA, GRILLOT, Mlle MESSEGER (286 points).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur les 12 élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, 9 se sont présentés et ont effectué la première épreuve :

Déterminer la densité d'un liquide par la méthode du flacon. Opérer à la température du laboratoire, la densité de l'eau à cette température étant 0,998388.

A la suite de cette épreuve, sept candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive.

Déterminer, le pouvoir rotatoire spécifique α_D d'un corps solide actif sur la lumière polarisée. Opérer en solution aqueuse avec un tube de deux décimètres.

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

M. JOUENNE (180 points 5), Mlle GAUD (176 points), M. OUDOT (175 points), Mlle LIMASSET (171 points 75), Mlle GIRODIN (171 points 25), Mlle APACH (161 points 5), M. ROSAY (160 points 5).

En conséquence, le Jury propose d'attribuer une première médaille à M. JOUENNE, une seconde médaille à Mlle GAUD, et une mention honorable à M. OUDOT.

CONCOURS DES TRAVAUX PRATIQUES

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Jury : MM. BOUGAULT, DAMIENS ET FABRE.

Sur trente élèves qui avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures, vingt et un se sont présentés et ont remis des résultats.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Dosage d'une solution de méthylarsinate disodique par iodométrie. Chaque élève préparera lui-même 250 centimètres cubes de solution décimale d'iode qui sera titrée au moyen d'une solution décimale d'hyposulfite de sodium ;*

2° *Analyse qualitative d'une solution : Chaque solution contenait 5 ions. Elles renfermaient toutes du chlorure de lithium et soit de l'acide oxalique, soit de l'acide phosphorique avec deux des quatre métaux suivants : calcium, strontium baryum, magnésium.*

Le classement des concurrents est obtenu en tenant compte :

1° des notes des trois concours de sélection effectués au cours de l'année, des notes d'interrogation, des notes moyennes obtenues en deuxième année et des notes de travail données par MM. les Assistants, (maximum 120 points) ;

2° des résultats du concours final (maximum 40 points).
Le maximum total est donc de 160 points.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Le premier prix à Mlle CHERION (122 points) ;

Le deuxième prix à Mlle LE CHEVREL (112 points 8).

Mentions honorables à MM. FALLOT (111 points 9) et JOYON (110 points 5), Mlle BORDENAVE-CAMBARUS (110 points 3), M. CHAPPELET (109 points 1), Mlle NÉRÉ (109 points 1).

TRAVAUX PRATIQUES DE MICROGRAPHIE

Jury : MM. GUÉRIN, COUTIÈRE, MASCRÉ.

Trente deux élèves ont été invités à prendre part au concours. Vingt et un se sont présentés, les épreuves données ont été les suivantes :

1° *Étude et détermination d'une tige de Composée Liguliflore.*

2° *Détermination des éléments d'une poudre : poudre de rhubarbe mêlée de poudre de réglisse et de poudre de curcuma.*

On a tenu compte pour le classement des élèves :

1° des notes de travail et de cahier obtenues au cours des travaux pratiques (100 points) ; 2° des notes obtenues au concours en fin de la 2^e année (40 points) ; 3° des notes obtenues au concours final (60 points) ; soit, au total, un maximum de 200 points.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à M. ROLLAND Jean (190 points) ;

Une deuxième médaille à Mlle VEAU S. (180 points) ;

Six mentions honorables à : Mlles DAUPTAIN L., JOLIBOIS A. (177 points), M. CHATEAU J. (175 points), Mlles PERRIN O. (171 points), BOUCHERY E. et M. BOUDAREL A. (170 points).

MICROBIOLOGIE

Jury : MM. LUTZ, LAUNOY, BACH.

Vingt candidats désignés par leurs notes de travaux pratiques se sont présentés au concours. Dix-neuf ont pris part à la totalité des épreuves.

Celles-ci comportaient :

1° *Examen cyto-bactériologique d'un crachat renfermant d'assez nombreux bacilles tuberculeux* ;

2° *Examen cyto-bactériologique d'un pus renfermant du streptocoque, des bacilles fusiformes et divers anaérobies* ;

3° *Identification de bactéries développées sur un tube de gélose (Bacille coli et pneumo-bacille de Friedlander)* ;

4° *Description et identification, si possible, d'une culture sur carotte (Thamnidium elegans)* ;

5° *Étude du pouvoir agglutinant d'un sérum donné sur deux émulsions bactériennes données (Sérum agglutinant le para B, émulsions de bacille d'Eberth et de para B)* ;

6° *Reconnaissance de cultures et de préparations (6 bactéries, 1 sang, 3 moisissures)* ;

7° *Appréciation des notes obtenues par les candidats au cours de leurs travaux pratiques.*

Le concours a été satisfaisant dans son ensemble, cependant 5 candidats se sont plus nettement détachés des autres concurrents.

Le Jury propose d'attribuer :
Une première médaille à Mlle CADO avec (140 points sur un total de 160);
Une deuxième médaille à Mlle CATTART (131 points 5);
Et trois mentions honorables à Mlles DUVAL (131 points), SIMON (Odette) (129 points 5) et Mlle COMBEAU (127 points 5).

QUATRIÈME ANNÉE

CHIMIE DES ESSAIS

(Pharmacie chimique.)

Vingt-quatre étudiants avaient été appelés à prendre part au concours en raison de leurs notes de travaux pratiques.

Dix-sept se sont présentés pour subir les épreuves. Un seul a abandonné au cours de ces épreuves, et seize ont remis des résultats.

Les épreuves comportaient :

- 1^o Essai qualitatif et quantitatif d'un sirop d'iodure de fer;
- 2^o Quatre diagnoses : perborate de sodium, sulfo-gaïacolate de potassium, salicylate d'antipyrine, éthyl-phényl-malonylurée.

Le sirop d'iodure de fer remis contenait du chlorure et de l'iodure de fer. Aucun des candidats n'a fait l'essai qualitatif. Tous ont effectué un dosage volumétrique, et trouvé un chiffre sensiblement voisin de celui que l'on devait obtenir en supposant que le sirop ne contenait que de l'iodure de fer.

Aucun candidat n'ayant reconnu la falsification du sirop d'iodure de fer, le Jury a décidé de ne pas décerner de prix, et d'accorder seulement trois mentions honorables *ex æquo* aux trois candidats qui, seuls, ont identifié les quatre médicaments donnés, à savoir : Mlles CADO (YVONNE), CARREL (Raymonde), M. VIALARD-GOUDON.

CHIMIE ALIMENTAIRE

Onze élèves ont pris part au concours qui comportait les épreuves suivantes :

1° *Détermination des degrés hydrotimétriques (total et permanent) d'une eau ;*

2° *Détermination quantitative de l'azote dans une farine ;*

3° *Détermination des indices des acides volatils solubles et insolubles d'une matière grasse.*

L'examen des résultats n'a permis de retenir que les noms de trois candidats : M. DUVERT, Mme HUYGHES et M. SAPIN.

Tenant compte, en outre, de la rédaction préliminaire du compte rendu des épreuves remises par les candidats et des notes obtenues au cours de l'année ;

Le Jury propose de décerner :

La première médaille à Mme HUYGHES (75 points sur 100),

Une seconde médaille à partager entre MM. DUVERT et SAPIN (*ex æquo* 65 points).

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Parmi les candidats, appelés par leurs notes antérieures à prendre part au concours, quatorze se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Recherche dans l'urine d'un médicament administré à dose toxique par ingestion buccale (Urine normale additionnée de 10 grammes de chlorate de potassium par litre) ;*

2° *Examen d'un lait. Déterminer l'origine animale de ce lait d'après les résultats de cet examen (lait de vache non bouilli).*

Pour ce qui est de la première épreuve, aucun des candidats n'a trouvé le chlorate de potassium ajouté à l'urine; neuf candidats ont fourni des résultats erronés et inexplicables.

D'autre part, la seconde épreuve a été, d'une façon générale, insuffisante, les résultats obtenus n'étant pas étayés sur des essais complètement et logiquement conduits.

Dans ces conditions, le Jury pense qu'il n'y a pas lieu d'accorder de prix pour les travaux pratiques de Chimie biologique et Toxicologie.

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

Jury : MM. DAMIENS, FABRE, DELABY.

La question proposée était :

Décrire les phénomènes qui se produisent quand on a fait passer l'étincelle ou la décharge dans des gaz à la pression ordinaire ou à des degrés de raréfaction de plus en plus élevés.

Une seule candidate Mlle G. URBAIN s'est présentée et a remis une copie.

Le Jury propose de lui attribuer le premier prix, car la composition remise constitue un excellent travail donnant un exposé clair et précis de la question.

PRIX DESPORTES

Jury : MM. GUÉRIN, PERROT, LUTZ.

Trois candidats, se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient :

ÉPREUVE ÉCRITE : *Les Malvales* ;

ÉPREUVES PRATIQUES : *Étude micrographique d'une racine de Vanda (Orchidées)* ;

Étude de l'appareil végétatif et de l'appareil reproducteur d'un Lichen.

Reconnaissance de 60 plantes fraîches.

Appréciation des cahiers de travaux pratiques des candidats.

La composition écrite et l'épreuve pratique ont été, pour les trois candidats, nettement insuffisantes et, bien que la reconnaissance, pour deux d'entre eux, ait été bonne, l'ensemble des points obtenus ne permet pas au Jury de proposer l'attribution du prix.

PRIX FLON

Jury : MM. BÉHAL, LEBEAU, HÉRISSEY.

Le travail présenté par M. Jacques LANGE est intitulé. *Étude de l'action de l'acide periodique sur les polyols (réaction de MALAPRADE)*. Il a pour but l'étude et la généralisation de la réaction de MALAPRADE. Cette réaction est basée sur le pouvoir oxydant de l'acide periodique IO_3H en excès sur

les polyalcools acycliques, de C^2 à C^6 , en solution aqueuse, à la température ordinaire et en milieu dilué (M/5 environ), MALAPRÈRE a montré que, dans ces conditions, l'acide periodique est réduit à l'état d'acide iodique IO^3H , facilement caractérisable, et que l'oxygène disponible donne naissance uniquement à du formol et de l'eau, dans le cas du glycol, à un mélange de formol, d'acide formique et d'eau, dans le cas des polyalcools supérieurs.

Pour établir sur des bases indiscutables la nature et la proportion des produits formés dans cette réaction, M. LANGE a été amené à mettre au point une méthode susceptible de déterminer avec une exactitude suffisante et une spécificité convenable la composition quantitative d'un mélange d'acide formique, d'aldéhyde formique et d'acide periodique, en présence d'acide iodique. L'étude de ce problème délicat qui constitue la première partie du mémoire, a exigé de longues recherches méthodiquement poursuivies. Sa solution a été trouvée grâce à l'emploi judicieux, dans des conditions spéciales de deux techniques : d'une part, emploi de la méthode manganométrique pour le dosage de la somme formol + acide formique ; d'autre part utilisation pour le dosage du formol, soit du titrage volumétrique par réduction et mercurimétrie, soit du dosage pondéral après combinaison avec le dimédon (*diméthylidihydroresorcine*).

La deuxième partie du travail est consacrée à la préparation des matières premières nécessaires à ces recherches. Il s'agit en fait, de la préparation d'une part, du periodate trisodique et du periodate de baryum destiné à l'obtention de l'acide periodique, de l'autre de l'inositol qui a été extraite de la phytine. L'auteur a été amené à ce point de vue à faire une étude assez poussée de l'hydrolyse sulfurique de ce dernier corps.

Dans la troisième partie, M. LANGE étudie, à l'aide des méthodes établies dans la première partie, l'action de l'acide

periodique sur le glycol, le glycérol, l'érythritol et le mannitol et confirmée, en première approximation les résultats de MALAPRADE. Il apporte la preuve irrécusable de la formation d'acide formique en isolant ce corps à l'état de formiate de baryum cristallisé. Enfin, il montre que cette réaction s'étend à trois autres polyols qui n'avaient pas été étudiés par MALAPRADE : le dulcitol, le volémitol et l'inositol. Toutefois, dans le cas de l'inositol, polyol cyclique qui consomme 6 atomes d'oxygène au lieu de 5 pour le mannitol, l'attaque est beaucoup plus lente et il est impossible de déceler le formol dans les produits de la réaction ; ces produits paraissent constitués exclusivement par de l'acide formique qui a été isolé à l'état de formiate de baryum cristallisé.

Ce travail qui a nécessité de longs et minutieux essais et qui conduit à des résultats intéressants, susceptibles d'ailleurs d'extension à beaucoup d'autres corps polyhydroxylés, nous paraît digne d'être récompensé.

Le Jury, en conséquence propose de lui attribuer le prix Flon.

PRIX GOBLEY

Jury : MM. LEBEAU, BOUGAULT et FABRE.

Deux candidats : Mlle R. MICHEL et M. G. SCHUSTER, ont présenté un mémoire en vue de l'obtention du prix Gobley.

Le mémoire de Mlle R. MICHEL est intitulé : *Sur le fractionnement thermique des produits gazeux de la pyrogénéation de quelques bois coloniaux et de leurs principaux constituants.* Grâce à la technique de pyrogénéation fractionnée des matières carbonisables de M. LEBEAU, Mlle MICHEL a étudié six bois coloniaux : Dina, Azobé, Teck du Laos, Makoré, Iroko et Evino;

elle l'a appliquée, d'une part, à ces matières premières et, d'autre part à leurs constituants essentiels : pentosanes, celluloses, lignines, préalablement isolés.

Parmi ces constituants essentiels, les hydrates de carbone (*pentosanes et celluloses*) se rapprochent par une teneur sensiblement identique en anhydride carbonique et en gaz combustibles dans le mélange gazeux provenant de la pyrogénéation. Les pentosanes fournissent moins de méthane, moins de goudron et plus de coke que les celluloses dans les mêmes conditions expérimentales.

Les lignines se distinguent des produits précédents par une faible teneur en anhydride carbonique, un pourcentage plus élevé de méthane et de gaz combustibles, et un rendement en coke important.

Les bois conduisent à des résultats moyens en accord satisfaisants avec ceux calculés, d'après leurs teneurs respectives en leurs différents constituants.

Ce travail, qui a nécessité une expérimentation fort délicate, a fourni des conclusions en accord avec celles trouvées dans le cas des bois indigènes.

Le mémoire de M. G. SCHUSTER est intitulé : *Contribution à l'étude des acides arylarsiniques*. Il constitue une suite importante au travail de M. R. HAMEL, relatif à l'identification des chlorures et des oxydes d'arsines, au moyen de la thioglycolanilide, qui fournit des composés de point de fusion net et dosables par iodométrie. Le thiophénol réagit de même sur les chlorures d'arsines ; les produits obtenus sont dosables par l'iode et transformés au cours de cette oxydation en acides arylarsiniques et dithiophénol.

Les arylarsinites de thioglycolanilide et de thiophénol forment, avec le chlorure mercurique, une combinaison cristallisée, dont M. SCHUSTER a établi la composition, et dosable par iodométrie.

M. G. SCHUSTER a étudié, l'action sur les acides arylarsiniques des halogènes en milieu bicarbonaté, action variable suivant les composés envisagés, puis celle de l'acide bromhydrique fumant qui conduit à des dérivés bromés résultant de la substitution du brome à l'arsenic, enfin celle de l'acide phosphoreux qui permet la caractérisation facile de ces acides arsiniques. Il se forme, en effet, dans ce cas, un précipité d'arsenic métalloïdique qu'on peut peser et un carbure cyclique substitué facile à identifier. Les chlorures et les oxydes, par suite de leur volatilité à la température de la réaction, ne peuvent pas être identifiés par cette méthode.

M. SCHUSTER a conduit avec beaucoup de méthode ce travail difficile et parfois dangereux en raison de la toxicité des produits arsenicaux manipulés.

Les recherches de Mlle R. MICHEL et de M. G. SCHUSTER paraissent dignes d'être récompensés. Aussi le Jury propose-t-il de partager le prix Gobley à parties égales entre les 2 auteurs.

PRIX LAILLET

Jury : MM. LEBEAU, GORIS, HÉRISSEY.

Deux candidats ont pris part au concours : MM. PETIT et VAILLE.

ÉPREUVE ÉCRITE : *Préparations galéniques et alcaloïdes de la Coca* ;

ÉPREUVE ORALE : *Médicaments dérivés de la glande surrénale* ;

RECONNAISSANCE : *Reconnaissance de dix produits chimiques et de dix produits galéniques*.

La composition écrite de M. VAILLE, bonné au point de vue chimique a été médiocre dans sa partie galénique où se sont glissées plusieurs erreurs; par contre, la copie de M. PETIT a bien traité le sujet du côté galénique, mais la partie chimique a été un peu insuffisante. Sur un maximum de 50 points, le Jury a accordé 32 points à M. PETIT et 29 à M. VAILLE.

A l'épreuve orale, M. PETIT a obtenu 18 points sur 30 et M. VAILLE 24.

Les points attribués à l'épreuve de reconnaissance ont été, pour M. PETIT 20 sur 20 et, pour M. VAILLE 10 points.

Sur un maximum de 100 points, 70 reviennent à M. PETIT et 63 à M. VAILLE.

Le Jury propose d'attribuer le prix Laillet à M. PETIT.

PRIX LAROZE

Jury : MM. LEBEAU, BOUGAULT et FABRE.

Un seul travail a été présenté au concours pour le prix Laroze.

Ce travail a pour auteur M. H. DELOMÉNIE, et pour titre : *Contribution à l'étude chimique, toxicologique et métallographique des ferrosiliciums.*

Les ferrosiliciums jouent actuellement un rôle important dans la métallurgie comme réducteurs, ou par l'apport de silicium dans les fontes et aciers. Ils sont préparés au four électrique, et de nombreux accidents, explosions ou intoxications, pendant le transport ou le stockage, ont été attribués au dégagement de gaz combustibles et toxiques résultant de l'action de l'humidité atmosphérique sur certaines impuretés de ces ferrosiliciums.

M. DELOMÉNIE a, au cours de son travail, analysé un certain nombre de ferrosiliciums industriels, ainsi que les gaz qu'ils dégagent sous l'influence de l'eau.

Les alliages dont la teneur en silicium est voisine de 50 p. 100, possèdent la propriété de se déliter spontanément à l'air en émettant des gaz toxiques.

Les mélanges gazeux que les ferrosiliciums industriels sont susceptibles de dégager sous l'influence de l'eau contiennent les trois gaz suivants : hydrogène, phosphure d'hydrogène et arséniure d'hydrogène. Ces deux derniers gaz, en particulier, ont été dosés par la technique indiquée par M. WILMET dans sa thèse de Doctorat ès sciences (1929).

La nature du dégagement gazeux varie avec la teneur en silicium des alliages et permet de les classer en :

1° *Ferrosiliciums de 20-30 p. 100 silicium donnant de l'hydrogène sous l'influence de l'eau;*

2° *Ferrosiliciums de 30-60 p. 100 silicium donnant, dans ces conditions, peu d'hydrogène et des quantités notables de phosphure et d'arséniure d'hydrogène;*

3° *Ferrosiliciums de teneur en silicium supérieure à 60 p. 100, libérant peu d'arséniure d'hydrogène et des quantités notables d'hydrogène et de phosphure d'hydrogène.*

Parmi les impuretés des ferrosiliciums, il convient de noter l'aluminium et le calcium en raison du rôle important qu'ils jouent dans le dégagement des gaz réducteurs. Les composés générateurs des gaz toxiques sont surtout le phosphure et l'arséniure d'aluminium.

Les ferrosiliciums se désagrègent plus ou moins facilement sous l'influence de l'humidité atmosphérique, selon leur teneur en impuretés et surtout en phosphure et en arséniure d'aluminium; la teneur en aluminium joue donc un rôle primordial sur la rapidité de la désagrégation.

Le papier au chlorure mercurique sensibilisé par la méthode de CAUBER est, par sa stabilité et sa sensibilité, le plus approprié pour déceler le dégagement de petites quantités de phosphore et d'arséniure d'hydrogène dans les locaux contenant des ferrosiliciums. Il permet même une détermination quantitative de ces gaz.

M. DELOMÉNIÉ a, par une étude métallographique très soignée des ferrosiliciums, établi l'existence de siliciure Si^3Fe dans ces alliages.

M. DELOMÉNIÉ a souvent rencontré des problèmes analytiques difficiles, il a su les résoudre grâce à une louable habileté et à une grande ténacité.

Son travail est conduit avec méthode, l'expérimentation est très soignée, et les résultats sont exposés avec une clarté remarquable.

Il constitue une mise au point fort intéressante d'une question des plus importantes au point de vue métallurgique et au point de vue toxicologique.

Votre Commission estime que le travail de M. DELOMÉNIÉ répond, par son objet, aux conditions du prix Laroze, et qu'il mérite d'être récompensé par l'attribution à son auteur, de la totalité du montant du prix.

PRIX MENIER

Jury : MM. GUÉRIN, PERROT, COUTIÈRE, GORIS et LUTZ.

Avant d'exposer les résultats du concours, le Jury tient à signaler les conditions nouvelles d'attribution du prix, telles qu'elles résultent des pourparlers poursuivis depuis le mois de novembre 1932 par M. le Professeur PERROT et M. le Doyen RADAIS, au nom de la Faculté, avec M. le Sénateur Gaston MENIER dont la récente et magnifique libéralité a permis d'élever à 4.000 francs la valeur de ce prix.

M. MENIER reconnaît la possibilité, dans des cas déterminés, notamment lorsque l'on se trouve en présence de deux mémoires ayant à peu près la même valeur, de prélever sur le montant du prix la somme jugée convenable pour récompenser le 2^e candidat. Il demeure entendu qu'il ne sera pas attribué deux prix, ce qui serait contraire à la pensée du premier donateur, et qu'un partage des arrérages ne pourra être décidé que sur l'avis unanime du Jury.

De plus, le prix ne peut être attribué qu'aux seuls étudiants français ou naturalisés français, à l'exclusion de tous autres.

Cette année, un seul candidat, M. Maurice DEMAN a présenté un mémoire sur le sujet proposé par la Faculté : *Les Ménispermacées*.

Il résume d'abord l'étude historique, systématique et anatomique de la famille, d'après les publications antérieures. Puis il passe en revue les différentes tribus et les genres qui les composent, en mentionnant au passage les caractères essentiels des espèces utiles qu'ils comprennent.

Plusieurs de ces plantes ont retenu plus particulièrement l'attention de M. DEMAN, entre autres le *Pareira brava* et les nombreuses falsifications dont il a été l'objet, *Chondrodendron tomentosum*, la Coque du Levant et le genre *Cosciniun*, dont il étudie les caractères anatomiques et les alcaloïdes; le *Tinospora Bakis* dont il fait une étude anatomique personnelle, le Colombo, les *Cocculus*, parmi lesquels il étudie au point de vue anatomique le *C. Leæba*; le *Menispermum canadense*, *Stephania japonica*, etc.

Le travail de M. DEMAN représente un effort réel, mais laisse subsister quelques lacunes et même quelques inexactitudes, mais il y a lieu, pour son excuse, de tenir compte de l'appel de l'auteur au service militaire, ce qui, en l'éloignant de Paris, l'a privé d'une part importante de ses moyens de travail.

Ces légères défaillances ont été compensées par l'excellence des autres épreuves : *reconnaissance et dissertation* qui ont mérité respectivement 25 points sur 30 et 8 sur 10. En y joignant la note 45 sur 60 attribuée au mémoire, on arrive au total de 78 points sur 100 qui a paru au Jury de justifier l'attribution du prix Menier à M. DEMAN.

PRIX LEBEAULT

ZOOLOGIE

Jury : MM. GUÉRIN, COUTIÈRE, LAUNOY.

Un seul candidat Mlle BOUCHERY.

COMPOSITION ÉCRITE : *Appareil rénal et appareil surrénal*;

COMPOSITION ORALE : *Reconnaissance de 20 animaux*.

Épreuves excellentes, 80 points sur 100.

La commission propose l'attribution du prix à Mlle BOUCHERY.

MESSIEURS.

Les rapporteurs, qui m'ont précédé dans l'agréable tâche de commenter les succès de nos étudiants aux concours, ont eu coutume de faire remarquer le peu de candidats qui prennent part aux prix de Faculté et surtout de fondation et, au contraire, la faveur qui s'attache aux prix de travaux pratiques. Le nombre des concurrents en 1933 me permet de me conformer encore à cette tradition en observant toutefois qu'il a été plus élevé en deuxième année qu'il n'est d'usage.

PRIX DE FACULTÉ

NOMBRE DES CANDIDATS

	MOYENNE DES ANNÉES	
	1933	1928 à 1932.
1 ^o année.....	11 $\frac{2}{0}$	12
2 ^o —	14 $\frac{11}{1}$	8
3 ^o —	3 $\frac{9}{1}$	5
4 ^o —	5 $\frac{1}{3}$	5

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

NOMBRE DES CANDIDATS

	MOYENNE DES ANNÉES			
	1933.	1934	1928 à 1932.	
1 ^o année.....	26	52/31	28	
2 ^o —	9		8	
3 ^o — {	Chimie analytique..	21	25/29	16
	Micrographie.....	21	19	16
4 ^o — {	Microbiologie.....	19	45/28	16
	Chimie des essais..	17	13/12	10
	Chimie alimentaire.	11	15/21	10
	Chimie biologique et toxicologie.....	14	13/18	11

PRIX DE FONDATION
NOMBRE DES CANDIDATS

	NOMBRE DES CANDIDATS	
	1933-1934	de 1928 à 1932.
Prix Bignet.....	1	1 à 4
— Laillet.....	3 200.	1 à 2
— Desportes.....	3 2	1 à 2
— Lebeault.....	1 942-1	2 à 3
— Flon.....	1	1 à 3
— Laroze.....	1 1	1 à 2
— Gobley.....	2	2
— Menier.....	1 1	1

Si on explique aisément pourquoi les candidats aux prix de fondation, qui exigent la remise d'un mémoire, sont peu nombreux puisqu'un travail, digne d'être récompensé, nécessite de patientes et difficiles recherches, on peut être étonné, au contraire, que les autres épreuves, dont la préparation ne demanderait qu'un léger effort supplémentaire à nos bons élèves, n'attire pas un plus grand nombre de concurrents.

A l'ordinaire encore, mes prédécesseurs ont la joie de vanter la haute tenue de nos concours : j'ai aussi la satisfaction de remarquer qu'il en est de même cette année pour la plupart des épreuves.

Les mémoires remis pour obtenir les prix de fondation se signalent, comme par le passé, par de remarquables qualités. Ils prouvent que l'esprit de recherche est toujours bien vivant parmi notre population scolaire.

Les points attribués aux lauréats des autres prix ne sont pas en général inférieurs à ceux des années précédentes. Cependant je ne puis que regretter un certain fléchissement pour quelques épreuves qui n'ont guère dépassé la médiocrité, ce qui n'a pas permis de décerner tous les prix.

Ce n'est pas toutefois que nous ne possédions pas une élite nombreuse susceptible de s'affronter dans d'excellentes

conditions. Rien que les mentions attribuées aux examens de fin d'année en font foi. Pour la première année, les jurys ont décerné 3 mentions très bien et 18 mentions bien, en deuxième année pour les 2 examens partiels, 8 mentions très bien et 40 mentions bien, en troisième année, 7 mentions très bien et 30 mentions bien.

Mais la compétition entre tous les bons éléments n'est pas assez générale. Le nombre des candidats, qui ont pris part aux concours, a été, en effet, de beaucoup inférieur à celui des étudiants qui ont obtenu ces mentions.

A quoi peut-on l'attribuer ?

Déjà bien souvent mes prédécesseurs en constatant le petit nombre des concurrents ont étudié la question avec précision. Ils ont découvert plusieurs causes. Il ne semble pas qu'on puisse en indiquer de nouvelles.

Deux cependant me paraissent susceptibles de retenir plus particulièrement l'attention.

C'est tout d'abord l'époque à laquelle ont lieu les épreuves. A ce moment, les étudiants consacrent tout leur temps à la préparation de l'examen qui est proche. Moins soucieux de conquérir le titre de lauréat, dont ils n'aperçoivent pas les avantages pour l'avenir, que d'acquérir rapidement leur diplôme, ils laissent au second plan de leurs préoccupations les satisfactions d'un succès possible au concours. Ils pensent bien à tort d'ailleurs que la préparation des concours et celle de l'examen sont deux choses différentes alors qu'au contraire, préparer les concours, c'est seulement accroître ses connaissances pour l'examen.

L'autre raison est d'ordre psychologique.

Beaucoup de nos élèves, qui font le plus d'honneur à l'enseignement qu'ils reçoivent, ne se rendent pas suffisamment compte de leur valeur. Enclins à rechercher les détails, ils aperçoivent plus les lacunes de leur savoir que l'étendue de leurs connaissances. Ils estiment alors que tels de leurs

camarades plus audacieux sont mieux préparés, et par crainte de ne pas réussir à leur gré, ils n'envisagent même plus l'éventualité de s'inscrire. A ceux-là, il faudrait donner conscience de leurs capacités. On pourrait peut-être y parvenir en établissant déjà avant le concours un classement qui révélerait aux uns et aux autres leurs aptitudes. Les résultats des examens lui serviraient par exemple de base, mais de ce fait les concours se trouveraient reportés après la période des examens.

Est-ce là une grave objection ?

Nos étudiants n'applaudiraient-ils pas au contraire à cette innovation qui les dégagerait au moment des concours du souci de l'examen ?

Pour ainsi dire désignée par un premier jugement de ses maîtres, l'élite de nos étudiants trouverait dans ce choix un encouragement et un renouveau d'émulation, mais quel ne serait pas l'attrait que présenterait, pour tous, le concours, s'il était possible d'attribuer, par avance, à tous ceux qui y auraient obtenu d'excellentes notes quelques points pour les examens ultérieurs.

Peut-être ces remarques, qui m'ont été inspirées par la lecture du palmarès et les confidences de nos étudiants vous paraîtront-elles hardies et même jugerez-vous mes conclusions difficilement réalisables dans le cadre des règlements, qui régissent les Facultés. Je m'en excuse. Je les soumets cependant à votre appréciation parce que je pense que, si ces réformes pouvaient être effectuées, elles permettraient non seulement de faire ressortir une élite mais encore de lui donner conscience de sa valeur. J'aime à croire que ceux qui en feraient partie auraient à cœur d'apporter plus tard dans l'exercice de leur profession ce même esprit scientifique qui les animait pendant leurs études. Ainsi deviendraient chaque année plus nombreux les praticiens, désireux de perpétuer la tradition de savoir et de dignité professionnelle, qui fait l'honneur de la Pharmacie.

NOTICE
SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(4.000 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* s'est trouvée portée à 800 francs, plus une médaille d'argent. Grâce à une nouvelle libéralité de M. Gaston Menier, sénateur, elle atteint actuellement 4.000 francs, indépendamment de la médaille.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves :

1° Un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais pour la seconde année qui suit. Ce mémoire sera remis par les candidats au moment de leur inscription au secrétariat ;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale ;

3° L'histoire particulière, faite oralement, de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

Le sujet choisi par la Faculté pour l'année 1933 était le suivant : *Les Ménispermacées médicinales et toxiques.*

Pour 1934 : *Les Lythracées médicinales autres que le Henné.* — Pour 1935, *Les plantes médicinales en usage chez les indigènes de l'Afrique intertropicale.*

PRIX LAILLET

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. LAILLET (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, légua à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1933, le prix est alloué à la Pharmacie, en 1934, il sera alloué à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3^e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1^{re} ou de 2^e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1^{er} juin.

PRIX GOBLEY

(Biennal, 2.700 francs.)

M. GOBLEY, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1^{er} septembre 1876, légua à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3^e /₁₀₀, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1^{er} juin.

La Faculté a maintenu pour 1933 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Le *prix Gobley* ne sera pas décerné en 1934.

PRIX LEBEAULT

(600 francs.)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. LEBEAULT (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, légua à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3^o/_o sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1934, le prix sera attribué à la Pharmacie.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3^e année.

PRIX DESPORTES

(525 francs.)

M. DESPORTES (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

PRIX HENRI BIGNET

(1^{er} prix : 700 francs ; 2^e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme HALLAIS (Amélie-Louise), veuve de M. BIGNET (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 % sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Bignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

PRIX FLON

(900 francs.)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. FLON (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1^{er} juin.

Le sujet choisi par la Faculté pour 1934 sera le même que pour 1933, savoir :

« Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments. »

LEGS LE METTAIS

Par son testament en date du 1^{er} janvier 1888, M. LE METTAIS (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation LE METTAIS *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation LE METTAIS de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

